

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 03 juin 2013

Convocation du 28 mai 2013

Sous la présidence de M. Jean-Luc RUCH, Maire

Présents : Mmes & MM. les Adjointes

Nombre des  
conseillers  
élus :  
23

WEBER Jean-Marc - BUREL Christophe - SPIELMANN Florence - WENGER  
Bernadette

Conseillers en  
fonction :  
23

Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

FENGER Jean-Pierre - SCHAEFFER Thomas - BLEGER Mathieu - GOEPP  
Christian - METZ Sylvain - WEICKERT Jean-Luc - GEISTEL Anne  
GUILLERMINET Didier

Conseillers présents  
et représentés :  
16

Absents excusés : M. TROESTLER Vincent a donné pouvoir à M. WEBER Jean-Marc  
M. BUCHMANN Philippe a donné pouvoir à M. BUREL Christophe  
M. GRIMLER Damien a donné pouvoir à M. FENGER Jean-Pierre

Absents : Mmes HUBER Cathie - SERBONT Christine  
MM FISCHER Serge - KURZ Christophe - GUNTZ Frédéric -  
MULLER Marc - STOEFFLER Patrick

Monsieur BLEGER Mathieu est arrivé au point III.

## **I APPROBATION DU PROCES -VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MAI 2013** n°59 /13

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 mai 2013.

## **II DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER** n°60 /13

### **1) SCI MARYLENE / BLET - KOCHER** n°60a/13

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier bâti sis 45 rue du Gal de Gaulle cadastré section 1 n°285/24 d'une superficie totale de 5,99 ares appartenant à la SCI MARYLENE.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente

### **2) VENTIM / NICOLINI - GIACOMINI** n°60b/13

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier bâti (lots 2, 9, 10 et 8) sis 11 rue du Gal Leclerc cadastré section 1 n°288/57 et n°289/57 d'une superficie totale de 5,17 ares appartenant à la société VENTIM.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente

**III COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL DE COMMUNAUTE n°61 /13**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-6-1 et L 5211-10 ;

**CONSIDERANT** que ces dispositions concernent la nouvelle répartition des sièges des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ainsi que la composition de leur Bureau, qui s'appliqueront à compter du premier renouvellement général des Conseils Municipaux en 2014 ;

**CONSIDERANT** que cette nouvelle répartition doit tenir compte des populations municipales authentifiées par le plus récent décret public en application de l'article 156 de la loi N° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

**VU** la lettre explicative en date du 4 Avril 2013 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, proposant au demeurant une répartition des sièges ;

**VU** subsidiairement l'arrêté préfectoral du 20 Février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes aux Communes d'HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Maire ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

la répartition des sièges du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, comme suit :

- ➔ 1 délégué titulaire plus un délégué suppléant, pour les Communes membres en-deçà de 1.000 habitants
- ➔ 2 délégués titulaires, pour les Communes membres de 1.000 à 2.250 habitants
- ➔ 3 délégués titulaires, pour les Communes membres de 2.251 à 4.750 habitants
- ➔ 5 délégués titulaires, pour les Communes membres de 4.751 à 7.500 habitants
- ➔ 8 délégués titulaires, pour les Communes membres au-delà de 7.500 habitants.

**IV DECISION MODIFICATIVE N°1 n°62 /13**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-11;

**VU** la délibération N° 24/13 du 25 mars 2013 portant adoption du budget primitif 2013 ;

**VU** le courriel de l'Inspecteur Divisionnaire auprès de la Trésorerie de Molsheim en date du 24 mai 2013 ;

**CONSIDERANT** qu'il est opportun de procéder à des rectifications par opérations d'ordre patrimonial, à l'intérieur de la section d'investissement ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Maire ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**le Conseil Municipal approuve par 15 voix et à 1 abstention**

**la décision modificative suivante :**

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

### Dépenses :

- Dépenses au compte 2118/041:	+ 268 000,00 €
- Dépenses au compte 2135/041:	+ 47 828,55 €
<b>Total dépenses :</b>	<b>315 828,55 €</b>

### Recettes :

- Recettes au compte 2111/041 :	243 893,77 €
- Recettes au compte 1021/041 :	24 106,23 €
- Recettes au compte 21735/041 :	26 910,51 €
- Recettes au compte 21738/041 :	9 753,38 €
- Recettes au compte 21758/041 :	11 164,66 €
<b>Total recettes:</b>	<b>315 828,55 €</b>

## **V** CHARTE DE JUMELAGE

*n°63 /13*

Dans le cadre du développement des liens Armée-Nation entre le 44<sup>ème</sup> régiment de transmissions et la commune de Duttlenheim, le régiment souhaite formaliser cet échange par une charte de jumelage.

Cette charte a pour objet de « développer des liens de coopération et d'amitié durables ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la signature de la charte de jumelage et autorise le Maire à signer ladite charte.

## **VI** PERSONNEL COMMUNAL

*n°64/13*

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment son article 3,1°;

Vu la délibération n°58a/13 en date du 6 mai 2013 renouvelant le poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 28 heures au service administratif du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2013;

L'agent titulaire du poste mettra fin de manière anticipé au contrat pour cause de déménagement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013,

Considérant la nécessité de remplacer cet agent pour effectuer des tâches comptables principalement et diverses autres tâches de secrétariat ;

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de fermer le poste créé par délibération n° 06/13 et de créer un nouveau poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires pour une durée de 4 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

## **VII** DIVERS ET INFORMATIONS

M le Maire invite les membres du Conseil Municipal à participer à la passation de commandement du 44<sup>ème</sup> Régiment des Transmissions, le jeudi 20 juin 2013 à 10 heures sur la place de la Mairie, cérémonie au cours de laquelle sera signée la Charte de jumelage.

M le Maire présente le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du SDEA.

M Jean-Marc WEBER présente le compte-rendu d'activités du Réseau-GDS pour l'exercice 2011-2012.

L'INSEE réalisera une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité dans notre commune du 20 mai au 13 juin 2013 puis tous les 3 mois durant 5 trimestres.

La ligue contre le Cancer remercie la Commune pour le versement de sa subvention en 2012.

Le protocole d'indemnisation des dommages ou préjudices liés à l'implantation d'ouvrages de ralentissement des crues pour les biens et activités exposés dans la forêt du Birkenwald est tenue à disposition du public en mairie.

Le collègue Nicolas Copernic remercie la Commune pour le versement de sa subvention dans le cadre de l'opération « Mathématiques sans frontières 2013 »

Le prochain conseil municipal aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2013.